

“ Si quelqu'un revient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas : Salut ; Car celui qui lui dit : Salut ! participe à ses œuvres mauvaises. ” (1)

---

Une page de notre histoire. (suite)

1867-1896

LA CONFÉDÉRATION

---

En 1871, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, libéral, abolit le système des écoles séparées, qui malheureusement, n'était pas garanti par la Constitution. La lutte commença sur le terrain local, puis elle ne tarda pas à être transportée sur le terrain fédéral. Les catholiques du Nouveau-Brunswick réclamèrent l'intervention du gouvernement fédéral, conservateur à cette époque. — Celui-ci hésite, tempore et finit par refuser d'intervenir, en donnant pour raison qu'il n'y avait rien dans la loi qui protégeât les écoles catholiques. C'était vrai, mais l'injustice n'en était pas moins réelle. D'un autre côté, le parti libéral tonne contre la non-intervention du gouvernement fédéral, la dénonce *urbi et orbi*, gémit sur le sort des malheureux catholiques du Nouveau-Brunswick, et laissait croire qu'il serait inconsolable, lorsqu'un accident le fait arriver au pouvoir. Il va donc intervenir, puisqu'il a condamné la non-intervention ! Oui, mais en enterrant la question, c'est-à-dire en la référant au Conseil Privé d'Angleterre, qui ne pouvait reconnaître un droit légal puisqu'il n'y avait pas de loi. Voici comment Mgr Taché raconte cet incident dans l'une de ses Brochures :

“ Plusieurs fois, M. Cauchon a parlé, devant moi comme devant d'autres, du service important qu'il se félicitait d'avoir rendu au gouvernement de l'Hon. M. McKenzie, par une suggestion qui a préservé ce gouvernement du vote adverse dont il était menacé, par rapport aux écoles du Nouveau-Brunswick. M. Cauchon réclamait la *paternité de la résolution* que M. McKenzie proposa aux Communes pour référer cette question au Comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre, et par là même, se débarrasser du danger qui menaçait l'existence de son gouvernement. Plusieurs amis des Ecoles catholiques du Nouveau-Brunswick ne virent pas le danger dont la résolution les menaçait, et pour une raison ou pour une autre, la résolution

---

(1) II Jean. 10, 11.